

Les plans relamping indiquent la configuration existante. Une étude d'éclairage est à réaliser par l'entreprise pour optimiser le nombre et l'emplacement des luminaires (avec remplacement des dalles de plafonds si besoin lié aux modifications)

Les futures zones éclairées seront identiques

Dans les circulations : remplacement des détecteurs avec modification des emplacements si nécessaire pour un fonctionnement optimal

Dans les bureaux et salles de réunion : passage sur interrupteurs si 1 seul point de commande et passage sur bouton poussoir avec télérupteur si plusieurs points de commandes.

Les critères exigés par la fiche CEE BAT-EQ-127 ne sont plus obligatoires mais les entreprises doivent toujours faire une étude d'éclairage.

La qualité technique et énergétique des luminaires proposés sera prise en compte pour la note technique.

Les dalles plafond actuelles sont de dimensions 1200 x 600, de type ROCKFON EKLA 20mm, bords droits avec ossature T24 blanc.

Tous les robinets de radiateurs sont à remplacer, 2 types :

- Communicants dans les bureaux et salles des réunions
- Manuels verrouillables dans les circulations

Les compteurs existants seront repris sur la GTB à l'exception des compteurs « éclairage »

Concernant les comptages à remonter, se reporter au tableau de points.